



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No : **12/2024**

Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000 – TTC pour la renaturation du Ruisseau du Bix

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 9 septembre 2024 pour étudier le préavis susmentionné en présence de Monsieur Frédéric Guilloud, Municipal. Nous le remercions ici pour ses explications et les réponses à nos questions.

Commentaires généraux

Il s'agit ici d'une demande de crédit complémentaire au 1er préavis n° 15/2016 qui concernait l'avant projet pour la mise à l'enquête de la construction du CSI.

Le projet qui nous intéresse ici concerne la concrétisation et la mise en oeuvre de la renaturation.

Selon les informations transmises, le choix du mandataire correspond en référence et en prix à la meilleure offre reçue.

Proposition d'amendements

Néant

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 12/2024 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation par l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 9 septembre 2024

Gewalt Frédéric, rapporteur

Badan Samuel (excusé)

Ruchat Mathieu

Izzo Pietro

Zehnder Carine